

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 235**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Intendant de terrain de golf

Nouvel intitulé : Intendant de terrain de golf

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Fédération française de golf	Le Président de la Fédération Française de Golf

Niveau et/ou domaine d'activité

III (Nomenclature de 1969)

5 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

214r Entretien des espaces verts, des parcs et jardins, des terrains de sport

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

L'intendant de terrain de golf est responsable, sous l'autorité du directeur, de la gestion technique et économique de l'entretien du parcours ainsi que de la gestion des personnels de terrain placés sous sa responsabilité.

Son champ d'intervention comporte 3 activités principales :

- la gestion de l'entretien du parcours de golf et du parc matériel,
- la gestion des budgets liés à l'entretien du parcours de golf et du parc matériel,
- l'encadrement de l'équipe de jardiniers.

L'intendant de terrain de golf : - connaît et maîtrise les techniques d'entretien nécessaires à un parcours de golf, de conduite des chantiers d'entretien, de création ou d'aménagement d'un parcours de golf en veillant au respect de la réglementation liée aux opérations d'entretien et en tenant compte des moyens techniques et humains, lors de l'organisation d'un chantier

- connaît les règles sociales applicables dans la branche professionnelle et sait les respecter,
- connaît les règles et techniques d'élaboration et de suivi d'un budget simple ainsi que des rapports pour sa hiérarchie et son équipe.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

L'intendant de terrain de golf est salarié d'une structure golfique pouvant comporter de 10 à 20 salariés.

Il occupe le poste d'intendant de terrain de golf.

Codes des fiches ROME les plus proches :

A1203 : Entretien des espaces verts

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Cette certification n'est accessible qu'aux personnes ayant déjà une expérience professionnelle dans la fonction de jardinier ou en tant qu'adjoint sur un golf ou aux personnes ayant déjà un certificat de spécialisation jardinier de golf. La certification s'articule autour de 7 composantes :

- 1- connaissance technique et scientifique nécessaire à l'entretien d'un parcours
- 2- conduite des chantiers d'entretien de parcours de golf
- 3- préparation d'une compétition
- 4- communication
- 5- environnement socio-économique d'un golf
- 6- gestion des ressources humaines
- 7- élaboration des budgets de fonctionnement et d'investissement

Les évaluations s'effectuent sous forme de contrôle continu et d'un rapport de stage pratique.

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	15 personnes dont 70 % de membres extérieurs à l'organisme (70 % de salariés et 30 % d'employeurs).
En contrat de professionnalisation	X	15 personnes dont 70 % de membres extérieurs à l'organisme (70 % de salariés et 30 % d'employeurs).

Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2004	X		15 personnes dont 70 % de membres extérieurs à l'organisme (70 % de salariés et 30 % d'employeurs).

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 11 mars 2004 paru au JO du 13 mars 2004 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 4 janvier 2000 paru au JO le 13 janvier 2000 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique

Arrêté du 3 octobre 2002 paru au JO le 12 octobre 2002

L'homologation prend effet à compter du 1er janvier 1995 et jusqu'au 31 décembre 2003.

Décret n° 2004-171 du 19 février 2004 modifiant le décret n° 2002-616 du 26 avril 2002 relatif au répertoire national des certifications professionnelles (publié au Journal Officiel du 22 février 2004). La validité du titre est prorogée jusqu'au 31 décembre 2005.

Cette certification est reconnue par la Convention Collective Nationale du Golf en groupe IV ou V selon le niveau de formation atteint (avenant n°14 du 23 novembre 2000).

Pour plus d'informations

Statistiques :

12 bénéficiaires par an

Autres sources d'information :

Contact e-mail : formation@ffgolf.org

<http://www.ffgolf.org>

Lieu(x) de certification :

Fédération française de golf 68, rue Anatole France

92 309 Levallois-Perret

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :

Certification suivante : [Intendant de terrain de golf](#)